

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de **la séance extraordinaire du Conseil** tenue sous forme de visioconférence, à 16 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le lundi, 1<sup>er</sup> juin 2020.

SONT PRÉSENTS :	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Marie-Hélène Fortin Melissa Monk Stéphanie Nantel René Villeneuve Hélène Akzam Philip Panet-Raymond
ÉGALEMENT PRÉSENTS:	La greffière par intérim	Marie-Claude Themens
	Le directeur général	Guy Benedetti

**À 16 h 30, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire du Conseil.**

**Seul le maire est présent dans la salle, tous les autres participants sont en visioconférence.**

**1 CORRESPONDANCE OFFICIELLE**

**1.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-05-160**

Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2020-05-160 rédigé par la greffière par intérim

**1.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-05-164**

Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2020-05-164 rédigé par la greffière par intérim.

**1.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-05-167**

Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2020-05-167 rédigé par la greffière par intérim.

**1.4 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-05-168**

Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2020-05-168 rédigé par la greffière par intérim

## **2 RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

### **2020-06-171**

#### **2.1 801-53 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 801 – ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES TOITS VÉGÉTALISÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET CERTAINS BÂTIMENTS ACCESSOIRES DANS LA ZONE P-94 – DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que la consultation publique sur le projet de Règlement 801-53 soit fixée au 6 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **2020-06-172**

#### **2.2 808-12 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 808 – PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE RÉGIR LES TOITS VÉGÉTALISÉS – DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que la consultation publique sur le projet de Règlement 808-12 soit fixée au 6 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **3 SERVICES JURIDIQUES**

### **2020-06-173**

#### **3.1 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ – SERVITUDE DE PASSAGE – RUE DES VILLAS**

CONSIDÉRANT l'entente encadrant la municipalisation des infrastructures souterraines de certains lots, intervenue le 4 novembre 2019 laquelle entente demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les parties aux présentes, en présence de la notaire Me Anne-Marie Gougeon;

CONSIDÉRANT que l'acte est au bénéfice de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'acte de servitude de passage a dûment été rédigé par la notaire Me Anne-Marie Gougeon;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par la conseillère Melissa Monk, il est

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude de passage sur la rue des Villas et de verser à la Coopérative d'habitation de Rosemère un montant de 5 000 \$ plus taxes applicables. Poste budgétaire : 02-711-00-00-971

ADOPE À L'UNANIMITÉ.

## 4 FINANCES

### 2020-06-174

#### 4.1 FIN-109 – ADJUDICATION DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION POUR L'ÉTABLISSEMENT DES NOUVELLES VALEURS POUR LES IMMEUBLES À REVENUS NON RÉSIDENTIELS DANS LE CADRE DE L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation transmise à trois firmes expertes en évaluation foncière en date du 8 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et que le comité de sélection s'est réuni le 26 mai 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité en date du 26 mai 2020;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU d'adjuger le mandat FIN-109 – Services professionnels en évaluation pour l'établissement des nouvelles valeurs pour les immeubles à revenus non résidentiels dans le cadre de l'équilibration du rôle 2021-2022-2023, à la firme Évimbec Ltée pour un montant total de 40 500 \$ avant taxes. Poste budgétaire : 02-151-00-417

La présente résolution tient lieu de contrat

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 2020-06-175

#### 4.2 APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS EU ÉGARD AUX RECOMMANDATIONS URGENTES POUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AFIN DE CONTRER LA CRISE FINANCIÈRE PROVOQUÉE PAR LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT que les municipalités, en raison de la pandémie de la COVID-19, doivent mettre en place des mesures d'urgence sans précédent pour préserver la santé publique et la sécurité;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent, pour faire face à cette crise, reporter la perception de l'impôt foncier et qu'elles devront légalement tout de même avoir un budget équilibré;

CONSIDÉRANT que les données recueillies par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) montrent que, globalement, le déficit des municipalités atteindra au minimum de 10 à 15 milliards de dollars à court terme, en raison des pertes financières irrécupérables provoquées par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que ce montant englobe les pertes en impôts fonciers, en factures de services publics et en frais d'utilisateur, et qu'il englobe les pertes liées aux revenus tarifaires pour les villes ayant un réseau de transport collectif, qui sont à elles seules estimées à 400 millions de dollars par mois;

CONSIDÉRANT que les villes et les collectivités sont des moteurs économiques majeurs pour le Canada et que la crise actuelle peut, à elle seule, déstabiliser l'ensemble de l'économie nationale et la vie quotidienne de tous;

CONSIDÉRANT que des mesures contributives et financières de la part des gouvernements provincial et fédéral sont nécessaires pour remédier aux pertes de revenus engendrées par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que la FCM demande à tous les ordres de gouvernement de travailler en partenariat;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU

D'appuyer la Fédération canadienne des municipalités afin que le gouvernement du Canada fournisse aux municipalités canadiennes des fonds de fonctionnement d'urgence d'au moins 10 milliards de dollars, soit :

- 7,6 milliards de dollars versés en affectations directes aux municipalités, incluant une bonification pour les municipalités devant assurer l'isolement et le bien-être des populations vulnérables, et;
- 2,4 milliards de dollars aux municipalités qui exploitent des réseaux de transport collectif, répartis au prorata de l'achalandage;

De transmettre la résolution à

- Le très hon. Justin Trudeau, Premier ministre du Canada;
- L'hon. Catherine McKenna, Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités;
- L'hon. Mélanie Joly, Ministre du Développement économique et des Langues officielles;
- L'hon. Bill Morneau, Ministre des Finances;
- L'hon. Pablo Rodriguez, Leader du gouvernement à la Chambre des communes;
- M. Bill Karsten, Président de la FCM et Conseiller de la municipalité régionale de Halifax;
- M. Brock Carlton, Chef de la direction, FCM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-06-176**

**4.3 ALLÈGEMENTS FISCAUX – CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA COVID-19**

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle entourant la COVID-19;

CONSIDÉRANT la teneur de l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* et les recommandations qui ont été faites par l'Union des municipalités du Québec de suspendre temporairement l'application des taux d'intérêt sur les montants en souffrance des comptes de taxes municipales;

CONSIDÉRANT les échéances de paiements de taxes et de tarifications prévues au Règlement 924;

CONSIDÉRANT le taux d'intérêt décrété par le Règlement 924 de 1% mensuellement, soit 12% par année, applicable à toutes les taxes, tarifs et autres créances non payés au moment des échéances;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU que le taux d'intérêt sur toutes créances impayées à ce jour est de 0% par an à partir du 13 mars 2020. Ce taux sera maintenu jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020 ou jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution par le Conseil municipal en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **5 SERVICES TECHNIQUES / TRAVAUX PUBLICS / HYGIÈNE DU MILIEU**

### **2020-06-177**

#### **5.1 HM-139 – ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DE L'EAU USÉE POUR L'ANNÉE 2021 – MANDAT À LA RÉGIE D'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DES MOULINS (RAIM)**

CONSIDÉRANT que les villes parties à l'entente se portent, à tour de rôle, mandataires pour le regroupement Rive-Nord;

CONSIDÉRANT qu'en 2021, selon le calendrier préétabli, la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) sera responsable du processus d'appel d'offres pour l'achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable et de l'eau usée pour l'année 2021;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de mandater la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) afin qu'elle puisse procéder à l'appel d'offres pour l'approvisionnement en produits chimiques requis pour le traitement de l'eau potable et de l'eau usée pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **6 PÉRIODE DE QUESTIONS ENVOYÉES PAR COURRIEL**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

## **7 CLÔTURE**

### **2020-06-178**

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par la conseillère Hélène Akzam, la séance est levée à 16 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram  
Maire

Marie-Claude Themens  
Greffière par intérim